ACCORD DE BRANCHE PENIBILITE

Dernière mise à jour : 21-01-2012

Un accord de branche portant sur la pénibilité a été signé entre les organisations syndicales (sauf la CGT et le SNPSAHLM) et la fédération des ESH.
Cet accord dédouane les ESH de 50 à 300 salariés de négocier en interne.

La CGT n'est pas signataire de l'accord car :

L'accord est trop restrictif concernant les risques psychosociaux.
Le rôle du CHSCT n'est pas assez marqué
Les conditions de réparation sont exclues

Néanmoins, cet accord s'applique à l'ensemble du personnel et des entreprises concernés. Il nous faudra en tenir compte !
Consultez l'accord.